



C2A Juridique & Fiscal

société d'avocats
droit des sociétés droit fiscal

Paul CONIL
Lieu dit Pratale
20167 Peri

Bon pour accord pour 2990 €

**Le Directeur
de l'Incubateur Technologique
Territorial de Corse**


Emmanuel PIERRE

Le 25 juillet 2013

le 24 juillet 2013

**DEVIS
N° P24G113**

Accompagnement dans vos négociations avec le CEA, revue critique des projets
de protocole d'accord.

Honoraires	2 500,00 €
TVA 19,60%	490,00 €
TOTAL EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT	2 990,00 €

Arrêté le présent devis à la somme toutes taxes comprises de deux mille neuf cent quatre vingt dix euros.

De préférence merci de procéder au virement correspondant sur le compte BRED BP
Agence Fort-de-France Jambette, références :
Banque : 10107 guichet : 00451 compte : 00040 02 0067 clé : 77
IBAN FR76 1010 7004 5100 0400 2006 77 - BIC BREDFRPPXXX

Pour la bonne forme, il convient de préciser qu'en application des dispositions des articles L441-6 et D441-5 du code de commerce, le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ; qu'en outre, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



SELAS au capital de 100 000 € - inscrite au Barreau de Paris
50 Ave Foch 75116 Paris RCS Paris 351 826 433
Tel. 0979 24 39 58 courriel : thbernardini@c2ajuridique-fiscal.com